

Communiqué de presse

Triple reconnaissance européenne : la CTI confortée dans son statut d'agence au service de la qualité des formations d'ingénieurs

Paris, le 28 novembre 2019

La CTI (Commission des titres d'ingénieur) vient de se voir renouveler la confiance de trois organisations européennes, l'*European Association for Quality Assurance in Higher Education* (ENQA), l'*European Network for Accreditation of Engineering Education* (ENAE) et l'*European Quality Assurance Register* (EQAR). ENQA confirme à la CTI son statut de « full member » jusqu'au 20 juin 2024. ENAE renouvelle l'autorisation de la CTI à délivrer le label qualité EUR-ACE® pour les formations d'ingénieurs jusqu'au 31 décembre 2024. Enfin, la CTI a également validé sa réinscription au registre européen EQAR, la référence qualité pour les agences, jusqu'au 30 juin 2024.

Un réseau reconnu à l'international

La CTI réussit un sans-faute. Une triple reconnaissance au niveau européen qui prouve la **qualité du réseau** auquel elle participe activement et valorise les **formations d'ingénieurs françaises et internationales** qu'elle évalue. À noter, les demandes d'accréditation par la CTI sont d'ailleurs en constante augmentation, notamment de la part d'établissements implantés en Asie et en Afrique, ce qui participe à la diplomatie d'influence de la France dans ces régions qui constituent une priorité pour le gouvernement français.

Les points forts et différenciants de la CTI qui valident cette triple labellisation

ENQA est l'association européenne des agences d'assurance qualité dont les procédures sont conformes aux standards européens validés par les ministres de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Les auditeurs d'ENQA ont particulièrement apprécié et mis en valeur :

- l'engagement remarquable des personnels et des membres de la CTI, que ce soit du collège socioéconomique ou académique, qui favorise une interaction forte entre l'enseignement supérieur et le monde professionnel ;
- la qualité des analyses thématiques restituées ;
- le programme des conférences organisées ;
- la mise au point d'un système de gestion de l'information complet et *user-friendly*.

EQAR est le registre officiel des agences d'assurance qualité de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES), répertoriant celles dont les caractéristiques et procédures sont conformes aux standards européens (ESG). En labellisant la CTI, EQAR -tout comme ENQA- **souligne notamment l'autonomie, l'indépendance et les moyens dont elle dispose pour mener à bien ses missions.**

EQAR utilise le rapport d'évaluation d'ENQA qui est complété par quelques questions complémentaires pour statuer sur l'inscription au registre.

Seules les agences d'évaluation dont les procédures sont irréprochables, gage de la qualité requise pour intervenir au niveau européen, sont admises dans le registre européen EQAR. Rappelons que dans le cadre du processus de

Bologne, le Communiqué de Paris de 2018 porté par les 48 ministres de l'Espace européen de l'Enseignement supérieur insistait sur l'importance de l'évaluation externe et mettait en valeur le registre EQAR.

ENAAE est le réseau européen d'accréditation qui promeut les formations d'ingénieurs de qualité dans toute l'Europe et au-delà, afin que les futurs ingénieurs soient parfaitement structurés pour faire face aux enjeux exigés des projets modernes. La CTI figure parmi les fondateurs de l'association.

ENAAE valorise la conformité de la CTI à ses exigences et lui renouvelle de ce fait l'opportunité de délivrer le **label EUR-ACE®**.

Pour **Élisabeth Crepon, présidente de la CTI, la satisfaction est totale :**

*« Pour la CTI, l'inscription au registre – tout comme l'appartenance comme membre à part entière d'ENQA – constitue une **reconnaissance au niveau national et international de son statut d'agence d'accréditation à dimension internationale** et une confirmation de la conformité de ses pratiques aux standards européens. Les critères essentiels pour toute agence tels que **l'indépendance, l'autonomie et la maîtrise de ses moyens** sont ainsi validés au niveau européen et la CTI confortée dans sa mission d'intérêt général au service de la qualité des formations d'ingénieurs. Cette confirmation a évidemment un impact fort sur la valorisation des formations d'ingénieurs accréditées à l'issue d'une procédure CTI.»*

À propos de la CTI

La CTI est un organisme paritaire indépendant, chargé par la loi française depuis 1934 d'évaluer toutes les formations d'ingénieurs en France et sur demande à l'étranger en vue de leur accréditation, de développer la qualité des formations, de promouvoir le titre et le métier d'ingénieur en France et à l'étranger. La CTI décerne également des labels qualité européens aux formations d'ingénieurs (EUR-ACE®, CeQuInt).

Site internet : www.cti-commission.fr

Contacts presse : relations.presse@cti-commission.fr